

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-sixième séance – Mardi 15 mars 2005, à 17 h

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Marie-Thérèse Bovier, M. Michel Ducret, M^{mes} Liliane Johner, Ruth Lanz Aoued, MM. Lionel Ricou et Jean-Charles Rielle.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, MM. André Hediger, Patrice Mugny et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 4 mars 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 mars et mercredi 16 mars 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous avons reçu une lettre de M. Ferrazino, qui nous annonce que le plan piétons a été approuvé par le Conseil d'Etat. Je vous en donnerai lecture demain.

Nous avons été saisis d'une motion d'ordre de M^{me} Salerno et de M. Maudet, qui nous demandent de traiter demain mercredi la résolution R-77 «Je vis en ville de Genève, je vote en ville de Genève!» inscrite à l'ordre du jour. Je mettrai cette urgence au vote, soit à la fin de cette séance, soit au début de la prochaine.

Je vous prie d'excuser M. Michel Ducret, qui, exceptionnellement, n'est pas présent en début de séance; il est auditionné par une commission du Grand Conseil. Je tiens à saluer le retour parmi nous de M. Martinelli. C'est une excellente nouvelle! (*Applaudissements.*) J'en profite pour adresser un message d'amitié à Liliane Johner, que nous attendons parmi nous ces toutes prochaines semaines; nous le souhaitons en tout cas.

Monsieur Martinelli, je vous donne la parole.

M. Bruno Martinelli (AdG/SI). Merci, Monsieur le président. Je prends la parole pour adresser quelques remerciements. Pendant mon absence, pour des problèmes de santé, j'ai reçu beaucoup de messages de soutien et d'encouragement de la part du bureau et de son président, du Secrétariat du Conseil municipal, du Conseil administratif, des conseillers municipaux de l'Alternative, bien sûr, mais aussi de nombreux collègues de l'Entente et de l'Union démocratique du centre. J'ai remarqué que, lorsque nous devons exprimer des mots de réconfort à l'intention d'une personne atteinte dans sa santé, nous sommes parfois gênés, car nous pensons que ces quelques mots presque formels ne sont qu'une petite chose, pour ne pas dire risible, face à l'énormité d'une maladie grave. Eh bien, je veux que vous sachiez que ce n'est pas vrai. Vos messages de soutien ont été pour moi très précieux, car ils me rappelaient à chaque fois que, dans le monde des personnes en bonne santé, à l'extérieur, je n'avais pas été oublié et que j'étais toujours quelqu'un, qu'on m'attendait.

En plus, lorsque nous nous trouvons au fond d'un trou noir et que des décisions difficiles sont à prendre, tous ces messages de soutien se transforment en de nombreux petits coups de pouce capables de nous faire franchir des obstacles normalement insurmontables pour un être humain. Si, ce soir, je suis à nouveau ici – un peu plus dégarni, c'est vrai, mais avec le sourire et une grande envie d'agir – c'est aussi un peu grâce à vos petits mots d'encouragement.

Je trouve rassurant que ce parlement, qui, comme tous les parlements, est souvent le théâtre de discussions passionnées et même parfois d'empoignades pas très catholiques, où on se tire dans les pattes entre adversaires, mais aussi entre alliés, soit aussi capable de tendresse, cette tendresse sans laquelle, comme le dit la chanson, on ne vivrait pas. Je vous remercie de tout cœur. (*Applaudissements.*)

3. Questions orales.

M. René Grand (S). Il y a quelques semaines, à la fin du mois de février, l'Association Délices-Voltaire, qui a reçu comme mission de s'occuper d'un local mis à la disposition des habitants au Clos Voltaire, s'est réunie en assemblée générale. Tout le monde a demandé aux conseillers municipaux présents où en étaient les transformations de la maison. Cette question s'adresse donc à M. Ferrazino: y a-t-il eu des attributions et qu'en est-il du projet de reconstruction et d'aménagement du Clos Voltaire?

Le président. Merci, Monsieur Grand, il vous sera répondu ultérieurement.

M. Georges Queloz (L). Ma question s'adresse à M. Mugny. Nous avons pu apprendre par la presse la mise à pied du directeur du Musée d'ethnographie. Je pense que vous allez nous donner des explications, même si nous pouvons comprendre qu'une personne engagée puisse ne pas donner satisfaction. Mais j'aimerais savoir dans quelles conditions, et principalement en termes financiers, les choses ont été réglées.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'ai du mal à comprendre votre question puisque aucun arrangement financier n'a été discuté pour le moment.

Simplement, un problème s'est posé par la suite et, si on peut discuter longuement des méthodes, le statut du personnel de l'administration municipale a été en tout cas parfaitement respecté. Je ne veux pas m'étendre pour le moment sur le sujet, à moins qu'il y ait d'autres questions. L'affaire a été transmise au Conseil administratif et, actuellement, une enquête est menée par deux de mes collègues. Cela a d'ailleurs fait dire à certains que j'avais été dessaisi du dossier, ce qui est assez étrange puisqu'il s'agit au fond d'une affaire tout à fait normale.

Demain, les différents protagonistes seront entendus par mes deux collègues délégués et, le mercredi suivant, j'imagine que nous en débattons au sein du Conseil administratif, mais j'ignore quand une décision sera prise. Pour le moment, les deux seules mesures appliquées sont, d'une part, la suspension – mais sans remise en cause de son traitement – de M. Ninian Hubert van Blyenburgh et, d'autre part, son remplacement ad intérim à la tête du Musée d'ethnographie par M. Volker Mahnert, qui est l'actuel directeur du Muséum d'histoire naturelle.

M. Didier Bonny (DC). Ma question s'adresse particulièrement à M. Tornare et elle concerne le Café du Bout-du-Monde. En fait, j'aurais voulu connaître le statut de ce café, qui se trouve dans un bâtiment de la Ville de Genève. J'aimerais en savoir un peu plus que ce que j'ai pu lire dans un journal de la place, le lundi 7 mars, notamment au sujet de la cohabitation avec l'Association Le Chalet, et si ce café paie la taxe professionnelle.

Le président. Merci, Monsieur Bonny. M. Manuel Tornare vous répondra demain. Je tiens à saluer à la tribune du public plusieurs députés au Grand Conseil: M^{me} Esther Alder, M^{me} Ariane Wisard, M^{me} Morgane Gauthier, M^{me} Michèle Künzler, M. Christian Brunier, M. Damien Sidler, M. Christian Bavarel, ainsi que la présidente des Verts, M^{me} Brigitte Schneider-Bidaux. (*Applaudissements.*) La parole est à M^{me} Hämmerli-Lang.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Ma question s'adresse à M. Mugny. La comédienne genevoise Dominique Reymond, qui n'est autre que la fille de notre ancienne collègue M^{me} Renée Vernet-Baud, a reçu une bourse de la Ville de Genève. Ayant pris connaissance du plan des tournées du Théâtre de la Madeleine, de Paris, je constate que ce dernier se produira dans les cantons de Vaud et de Zurich, mais pas à Genève, où une comédienne soutenue par notre Ville aurait pu faire ainsi la démonstration de son art. Pourquoi Pully et Zurich, et non Genève?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Ecoutez, Madame, c'est simplement parce que ce n'est pas moi qui établis le programme des théâtres – et heureusement! – contrairement à ce qui se passe en France, où ils sont souvent dirigés par les mairies, voire par la République. Ici, les théâtres sont totalement libres de leur programmation et il n'y a pas un seul spectacle que nous organisons nous-mêmes. La Ville de Genève ne possède pas de théâtre et, pour des raisons que j'ignore, cette troupe n'a peut-être pas été retenue par le Poche, la Comédie, Saint-Gervais, le Grütli, ou d'autres encore... Je ne vois pas ce que j'aurais pu faire pour que cette comédienne vienne jouer à Genève.

M. David Metzger (S). Ma question s'adresse à M. Christian Ferrazino et elle concerne les travaux prévus aux rues Dizerens, Masbou et Dancet. Vous vous souviendrez que notre Conseil a voté, en octobre 2004, une proposition PR-327 concernant ces travaux et que le groupe socialiste avait émis des réserves quant à leur durée, estimée à environ vingt-quatre mois. Or, dans la *Feuille d'avis officielle* de la semaine passée, l'appel d'offres concernant ces travaux a été publié et la durée prévue indiquée est de vingt-quatre mois. Lors de nos débats, nous avions demandé que cette période soit raccourcie et une recommandation avait été votée à ce sujet. Je vous demande donc pourquoi ce délai de vingt-quatre mois, qui n'incite pas les entrepreneurs à accélérer leurs travaux, est inscrit dans l'appel d'offres.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Metzger, s'il suffisait d'émettre des réserves pour réduire le temps d'exécution des travaux, je vous demanderais d'en exprimer plus souvent! Je vous rappelle que la demande formulée par le Conseil municipal visait prioritairement à modifier la nature du projet. Vous vous en souviendrez certainement, le projet original pour les trois rues était essentiellement basé sur un aménagement en bitume, et vous étiez nombreux à souligner que, en voulant donner une autre qualification à ces rues, nous serions également bien inspirés de trouver un matériau peut-être mieux adapté à l'usage que l'on souhaitait en faire.

Des observations avaient également été faites pour tenter de trouver des matériaux garantissant une meilleure perméabilité des sols, conformément à un vœu souvent formulé par bon nombre d'entre vous dans cette enceinte. Nous avons alors, avec les mandataires, modifié la nature du projet. Nous aurons à cœur, pour répondre à l'attente du Conseil municipal, de tenir de près les différents corps de métier dans le cadre de l'exécution de ce chantier relativement important, il faut bien l'admettre, puisque ces trois rues feront l'objet non seulement d'un aménagement de surface, mais, au préalable, également de travaux en sous-sol, avec le changement des collecteurs.

Mais, encore une fois, je peux vous assurer qu'il ne suffit pas d'émettre des réserves ni de dire que nous voulons réduire la durée des travaux pour que ces souhaits puissent être traduits dans la réalité et diviser par deux, par hypothèse, la durée initialement programmée. Nous souhaitons, tout comme vous, que le chantier dure le moins longtemps possible et, avec nos volontés communes, nous espérons arriver au meilleur résultat. Voilà ce que je peux vous dire en l'état.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'ai aussi une question pour M. Mugny. Vous nous avez adressé la plaquette *Genève se livre*, qui propose de nombreuses et intéressantes occasions de lecture, et nous vous en remercions. Toutefois, à la fin, dans la liste des éditeurs genevois, je m'étonne de n'en trouver qu'une poignée parmi un grand nombre. Je ne m'explique pas pourquoi il a été fait un choix parmi les éditeurs genevois. Vous avez l'air surpris, mais, il y a peu, vous nous parliez, dans ce plénum, d'une maison d'édition qui vous est chère et dont la collection avait brûlé à Paris. Je pense à La Dogana, maison d'édition genevoise s'il en est, et dont la qualité des livres n'est pas discutable, mais qui ne figure pas dans la liste, tout comme les Editions du Tricorne, qui publient de nombreux auteurs et poètes genevois, outre quelques philosophes parisiens d'importance. Ma question est simple: pourquoi ce tri parmi les éditeurs genevois?

Le président. Il vous sera répondu demain. La parole est à M. Jean-Louis Fazio.

M. Jean-Louis Fazio (S). Ma question s'adresse à M. Ferrazino et elle concerne la place du Molard. Il y a deux ans, lorsque nous avons voté la proposition pour la rénovation de cette place, il me semblait que la Ville de Genève avait mis au point un accord avec les cafetiers-restaurateurs du lieu pour le mobilier des terrasses. Mais quelle ne fut pas ma surprise, la semaine dernière, en voyant les restaurateurs installer des chaises en PVC et des tables en plastique devant leur établissement! Je voudrais savoir ce qu'il en est, compte tenu du fait que nous étions convenus d'un mobilier homogène pour toute la place.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne suis pas encore allé sur les terrasses cette année et je n'ai donc pas vu quel est l'état actuel du mobilier de la place du Molard. Mais il est vrai que, l'an dernier, nous avons rendu les commerçants, et en particulier les exploitants des cafés-restaurants de la place, attentifs au fait que nous voulions non pas un mobilier homogène – nous ne pou-

vons pas leur demander de tous commander les mêmes éléments – mais qu'ils tiennent compte des aménagements de qualité, unanimement reconnus comme tels, je crois, que la Ville de Genève a créés. Nous pouvons nous attendre également à ce que les utilisateurs de ces aménagements, par un usage accru du domaine public – en l'occurrence fort sympathique puisqu'il s'agit de la mise à la disposition des uns et des autres des terrasses – respectent non seulement l'esprit du lieu mais également un certain nombre d'exigences que nous sommes en droit de formuler.

Les services de mon collègue Hediger ont mis en place, dans le cadre d'ailleurs de la Délégation au mobilier urbain du Conseil administratif, toute une série de directives et de principes qui font que nous pouvons, aujourd'hui, poser un certain nombre d'exigences, sur la base d'un règlement de la municipalité, ce qui ne veut pas dire que toutes les terrasses auront la même allure! Vous savez que nous pouvons tout à fait obtenir l'homogénéité par la diversité, et un certain nombre de villes le démontrent à satisfaction. Mais nous avons simplement demandé de ne plus voir ces parasols – Sinalco, Feldschlösschen et j'en passe... – ces parasols publicitaires dirais-je, pour ne pas faire involontairement de la pub pour telle ou telle marque, et cela, nous l'avons déjà obtenu.

Nous irons voir sur place, mais je peux en tout cas vous rassurer: non seulement nous vous confirmons la volonté du Conseil administratif, mais nous avons demandé que les services de notre collègue André Hediger se donnent les moyens de faire appliquer la réglementation. Si, d'aventure, comme vous le laissez supposer, l'un ou l'autre de ces commerçants n'avait pas joué le jeu, nous avons aujourd'hui les moyens de l'amener à modifier son comportement.

M. Roman Juon (S). Dans quelques jours, c'est-à-dire samedi, se déroulera la Fête de la première feuille à la Treille. Les bourgeons devraient éclater d'ici à un ou deux jours, je suis allé le constater tout à l'heure sous le vieux marronnier. Mais le problème n'est pas là. Le problème, c'est qu'il y a, à cet endroit, un chantier et que quatre énormes panneaux d'affichage publicitaires ont été installés. Je connais la Treille depuis quarante ou cinquante ans et c'est la première fois que j'y vois une affiche. Vous savez très bien, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, que la grande majorité de ce Conseil municipal ainsi que les citoyens en ont assez d'être sans cesse attaqués partout par de la publicité. La Treille est un lieu protégé et aucune publicité ne devrait être tolérée. Monsieur André Hediger, cela vous concerne...

Le président. Vous en avez terminé, Monsieur Juon?

M. Roman Juon. Non, c'est à M. Hediger que je m'adresse et j'aimerais bien qu'il m'écoute...

Le président. Je vous rassure, Monsieur Juon, M. Hediger est en parfaite santé désormais et il peut faire plusieurs choses à la fois. Il va vous répondre...

M. Roman Juon. Je reprends ma question. Ce que nous demandons, tant l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville que les groupements qui organisent la Fête de la première feuille, c'est que, pour samedi, ces affiches soient enlevées ou cachées et qu'elles ne réapparaissent plus d'ici à la fin du chantier. Sinon, nous le ferons nous-mêmes...

M. Pierre Muller, maire. Je réponds parce que, Monsieur Juon, vous avez de temps en temps l'art de poser des questions incongrues et de nous faire perdre un peu de temps. Je dois d'ailleurs répondre à l'une de vos questions écrites au sujet de la Salle centrale. Vous savez très bien que celle-ci ne nous appartient pas, mais je vous répondrai tout de même par écrit.

Pour ce qui est de la Treille, vous savez qu'il s'agit du chantier du Département de l'instruction publique (DIP)... (*Remarque de M. Juon.*) Vous vous en fichez, mais pas moi, et je vous dis que le DIP a des panneaux de chantier entourant le bâtiment du côté de la Treille et, comme il est d'usage partout en ville, les panneaux de chantier sont payés en partie par une société qui fait de l'affichage, d'où la pose de panneaux, que cela vous plaise ou non. Vous pouvez vous-même les couvrir, mais ce n'est en aucun cas à la Ville de Genève de le faire pour votre agape de samedi prochain, Monsieur, s'il vous plaît!

Le président. Monsieur Roman Juon, je ne peux vous donner la parole, car on ne rétorque pas dans les questions orales. Vous poserez une autre question ou vous déposerez une interpellation pour répliquer à M. Muller. M^{me} Nathalie Fontanet, vous avez la parole.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). J'ai une question pour M. Tornare. J'aimerais savoir s'il connaît les raisons pour lesquelles l'électricité est allumée, dans la nouvelle crèche du parc Bertrand, toutes les nuits depuis bientôt plus d'un mois, que ce soit au premier étage ou au rez-de-chaussée. J'habite en face et cela illumine mes soirées. (*Rires.*)

Le président. Eh bien, vous avez de la chance, Madame Fontanet, mais il n'y a personne pour vous répondre! (*Remarque de M. Tornare.*) *Fiat lux*, Monsieur Tornare! Ce n'est pas pour vous contrarier, Madame, mais M. Tornare ne sait que vous dire ce soir, il vous sera donc répondu ultérieurement. Monsieur Jacques Mino, vous avez la parole.

M. Jacques Mino (AdG/SI). C'est une question pour M. Mugny. Nous revenons au Musée d'ethnographie. En fait, il y a un peu plus d'une année, notre groupe vous avait alerté au sujet du premier licenciement qui avait eu lieu dans cet établissement, et il n'est donc pas étonné aujourd'hui de votre décision de suspension. Mais nous aimerions connaître le nombre de licenciements et de départs dans ce musée ainsi que le taux d'absentéisme jusqu'ici sous le règne de ce directeur, fort apprécié pour ses compétences professionnelles par ailleurs.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. A propos de ce licenciement en particulier, vous le savez bien, il y avait effectivement un conflit entre le directeur et ce collaborateur. Le Conseil administratif avait confirmé le licenciement, cette personne n'avait pas fait recours et l'affaire en était restée là. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y a pas eu d'autres licenciements au Musée d'ethnographie.

Quant à l'absentéisme, je n'ai pas de réponse. Je sais cependant qu'il est actuellement considérable en Ville de Genève, avec plus de 40 000 journées de maladie en 2004, et, si nous reportons les premiers mois de 2005 sur l'ensemble de l'année, je crois que nous arriverons aux 60 000 jours, ce qui est tout de même impressionnant. Mais je n'ai pas de chiffres pour le Musée d'ethnographie.

M. Patrice Reynaud (L). Ma question s'adresse au Conseil administratif in corpore. La messe est dite, les assurances ne veulent plus de la Compagnie de 1602 dans les locaux des Casemates. Dont acte. Était-il pour autant nécessaire et surtout courtois à l'égard de cette illustre et honorable compagnie de changer les serrures des dix locaux à l'insu de tous, privant ainsi ses membres de l'accès, pour quelques dernières fois, à leur véritable demeure de cœur, si ce n'est désormais plus de raison? La question est la suivante: qui est à l'initiative d'une telle décision, qui n'honore ni son auteur, ni la Ville de Genève?

M. Pierre Muller, maire. Monsieur Reynaud, je vous réponds au nom du Conseil administratif, puisque vous vous êtes adressé à l'ensemble du Conseil. D'abord, vous savez que les rénovations de ce bâtiment sont en phase de finition

et qu'il est normal, après tous ces mois de travaux, que nous prenions quelques mesures de sécurité par rapport aux gens qui y entrent et qui en sortent. C'est la raison pour laquelle les cylindres ont été changés par le Service des bâtiments de la Ville de Genève, comme cela se fait habituellement lorsque nous procédons à ce genre de travaux.

Plus fondamentalement peut-être, je veux aborder le rapport actuel entre l'Etat de Genève et la Ville, respectivement entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif. Vous savez que la Compagnie de 1602 est abritée dans les greniers de l'école des Casemates depuis plus de quatre-vingts ans. A l'époque, c'était une école et cela ne posait pas de problème, mais, depuis lors, le bâtiment est devenu une succursale du Musée d'art et d'histoire, avec des ateliers de restauration où sont déposées des œuvres d'art et quelques affaires précieuses. A ce titre-là, la cohabitation entre la Compagnie de 1602 et ces œuvres d'art devient compliquée, a fortiori après deux hold-up dont nous avons été les victimes au Musée de l'horlogerie.

Les compagnies d'assurances, qui sont regroupées en un pool, ont écrit à la Ville de Genève pour lui dire qu'elles n'acceptaient plus d'assurer quoi que ce soit au Musée d'art et d'histoire si la cohabitation entre la Compagnie de 1602 et les œuvres en question se prolongeait. Nous avons alors examiné ce que nous pouvions faire et cherché toutes les solutions possibles et imaginables. Nous avons aussi demandé à l'Etat, sensible à la problématique, de faire un effort et nous sommes allés, moi-même et certains de mes collaborateurs, chez M. Moutinot pour tenter de trouver une solution. C'était à la fin du mois d'octobre 2004. Depuis lors, silence, pas de son, pas d'images de la part de l'Etat, rien!

Nous avons relancé M. Moutinot et, la semaine dernière, nous avons enfin obtenu qu'un de nos collaborateurs, en l'occurrence M. Moret, directeur général, aille visiter l'arsenal cantonal, en compagnie de M. Jacques Hämmerli, ci-devant directeur des Affaires militaires de l'Etat de Genève. Nous pensions que cet endroit pouvait convenir à la Compagnie de 1602, ce qui était d'ailleurs le cas, comme cela m'a été certifié, et une visite a donc été organisée. Je ne participais pas à cette tournée, mais on m'a rapporté qu'il y avait des salles immenses avec un petit appareil par ci, une petite palette par là... C'était absolument incroyable et, visiblement, les mètres carrés disponibles ne manquaient pas! (*Remarque de M. Ferrazino.*) M. Ferrazino dit qu'il y a beaucoup de place, et je le confirme. Mais, réponse du berger à la bergère, c'est non! Parce que ce site est occupé jusqu'au début de 2007... Voilà le résultat de la conférence de presse donnée hier par le Conseil d'Etat et rapportée par les journaux, qui ont même écrit que la Ville se faisait gifler par le Conseil d'Etat... A mon avis, il ne s'agit pas vraiment là d'une méthode de négociation entre deux entités publiques qui se respectent et qui doivent s'entraider de temps en temps.

Demain, en séance du Conseil administratif, nous reparlerons pour la énième fois du logement de la Compagnie de 1602 et nous espérons trouver une bonne solution pour elle, parce que nous souhaitons qu'elle puisse défiler au mois de décembre, comme elle le fait depuis des dizaines d'années. Voilà notre position: nous sommes conciliants, mais nous devons admettre la difficulté, parce que nous sommes soumis à des contraintes indépendantes de notre volonté, soit à la problématique des assurances.

M. Pierre Rumo (T). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Monsieur le conseiller administratif, il y a quelques semaines, la presse avait évoqué la transformation de la place de Saint-François en zone de rencontre, si je ne m'abuse. Ces dernières semaines, durant le week-end notamment, des véhicules en grand nombre sont stationnés devant l'église Saint-François. Qu'entendez-vous faire contre ce parcage sauvage, quelles mesures prendrez-vous, y installerez-vous des pièges à loup, pour faire allusion à une diatribe aussi violente que stupide parue dans un hebdomadaire vaudois?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Là, vous mélangez tout, Monsieur Rumo, vous mélangez les voitures et les âneries... Je ne pense pas que vous vouliez faire un parallélisme des formes. Toujours est-il que vous me permettez de répondre plutôt à votre question qu'au tissu de fiel hargneux de M. Poncet dans un hebdomadaire que j'avais perdu l'habitude de lire, voyez-vous, et je crois que je ne suis pas le seul dans ce cas...

Plus sérieusement, sur la place de Saint-François, nous avons effectivement un projet et la Ville de Genève a organisé un concours d'aménagement, non seulement pour la place en tant que telle devant l'église, mais également pour la villa Freundler et pour le parc qui l'entoure, qui est, dirais-je, privatisé indûment par des gens qui occupent depuis un certain nombre d'années la villa. Nous souhaitons, pour notre part, mettre ce parc à la disposition de l'ensemble du quartier.

Nous avons un autre projet à la rue Jean-Violette. A l'époque, certains nous disaient, vous vous en souvenez, qu'il fallait absolument démolir ces immeubles trop vétustes parce que leur transformation coûterait beaucoup trop cher et que personne ne voudrait l'entreprendre... Enfin, que n'a-t-on pas entendu! Aujourd'hui, nous constatons en tout cas que le projet que nous souhaitions majoritairement s'est réalisé d'une très belle façon. Il est vrai que la Ville a été un moteur dans ce processus face aux propriétaires privés, mais également dans le cas du 17, rue Jean-Violette, qui avait fait l'objet d'un incendie et qui a été magnifiquement rénové.

Nous constatons que le fait de redonner un peu d'allure à ces immeubles attire de nouvelles activités dans le quartier. Ainsi, il y a quelques mois, un établissement public a ouvert ses portes à un angle de la rue Jean-Violette et on m'a dit récemment qu'il ne désemplit pas. C'est un succès magnifique et, avec les beaux jours, comme l'année passée, ses propriétaires vont certainement nous demander de faire une terrasse. Or, compte tenu de la générosité des trottoirs à cet endroit, on peut à peine y mettre une demi-chaise... et pour autant que la chaise ne soit pas trop large! C'est dire qu'il faudra choisir l'usage réservé à cette petite rue de quartier: soit on y parque quelques véhicules de temps en temps, soit on en fait un passage piétonnier – qui s'inscrirait bien dans le cadre de cette revalorisation – pour y développer toutes sortes d'activités.

En ce qui concerne la place de Saint-François elle-même, nous n'avons pas encore entamé la réalisation d'un quelconque projet. Je transmets donc vos craintes à mon collègue André Hediger, en lui demandant de bien vouloir donner les consignes nécessaires à ses agents de ville, parce que, comme vous le savez, il est de la compétence du Service des agents de ville et du domaine public de faire en sorte que nos prescriptions soient respectées. Voilà, André...

(M. Roman Juon demande la parole.)

Le président. Monsieur Roman Juon, je suis désolé, c'est une question par personne et par séance. Monsieur Pierre Maudet, vous êtes le dernier inscrit, je vous donne la parole.

M. Pierre Maudet (R). Je vous remercie, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, chers collègues, ma question est pour le magistrat écologiste et je m'adresse à lui en tant que défenseur reconnu du service public, en particulier de la Poste, puisque vous savez que je m'étais engagé lors de la récente initiative à ce sujet.

Dans le cadre de l'activité de nombreuses associations qui, en début d'année, envoient leur bulletin de versement, de cotisations et autres, quelle ne fut pas ma surprise, Monsieur le magistrat, de recevoir récemment d'associations culturelles archisubventionnées par la Ville, à savoir le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) et le Centre d'art contemporain, sis aux Vieux-Grenadiers, des courriers, semble-t-il de masse, envoyés en prioritaire de Roissy-Charles-de-Gaulle, en France!

Je m'interroge alors sur le fait que des institutions subventionnées par la Ville recourent à de telles pratiques et sur les coûts écologiques dus au transport par

avion, puisqu'il s'agit de courrier prioritaire... Je vous remets ces deux plis à titre d'exemple, Monsieur le conseiller administratif, et j'espère que la Ville saura mettre bon ordre dans ce type de pratiques pour que, à l'avenir, le courrier soit envoyé par la Poste suisse.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Vous voyez, Monsieur Maudet, des miracles arrivent: nous sommes d'accord! Un mot pour vous dire que, indépendamment du fait que nous n'avons pas l'autorité pour imposer les choses, nous insistons beaucoup, dans les conventions que nous signons lors de l'attribution des subventions, sur le respect de l'Agenda 21, respect qui passe notamment par la localisation de proximité pour un certain nombre d'activités. Je transmettrai donc cela, Monsieur Maudet, et je pense que nous serons suivis et que, dorénavant, ce genre de choses ne se reproduira plus. Vous savez très bien que nous n'avons pas une sorte de police postale pour aller vérifier le fonctionnement des institutions subventionnées, mais je vous remercie toutefois du renseignement.

Le président. Je tiens à saluer à la tribune du public M^{me} Véronique Pürro, M^{me} Anne-Marie von Arx et M. Jean Rossiaud, tous trois députés à notre Grand Conseil. Je salue aussi la classe d'un collège de la ville de Genève, la classe de M. Sauvin, qui assiste ce soir à nos débats. Enfin, je rappelle à la commission des sports et de la sécurité, au nom de son président M. Maudet, qu'elle est retenue une dizaine de minutes à la salle Nicolas-Bogueret, à 19 h.

4. Communications du bureau du Conseil municipal (suite).

Le président. Mesdames et Messieurs, je reviens aux communications du bureau. J'ai à vous communiquer une nouvelle terrible, affreuse. Notre collègue, notre ami Alain Marquet a décidé, dans la nuit de dimanche à lundi, de nous quitter toutes et tous définitivement, en laissant une lettre qui est très claire. Une cérémonie d'adieu aura lieu vendredi, en un lieu et à une heure qui vous seront communiqués par la presse demain matin.

La nouvelle est terrible, le chagrin immense et ma seule envie, ce soir, comme certainement nombre d'entre vous, est de choisir le silence. Mais Alain mérite un hommage, un hommage vibrant, chaleureux, tout d'admiration et d'amitié. Alain a été un conseiller brillant, magnifique, original, drôle, courageux, combatif à

l'extrême, d'une honnêteté absolue, d'une éthique écologique sans pareille et, à côté de ses qualités premières, il a été tout au long de son mandat, dix ans et plus, un homme d'une gentillesse, d'une amabilité, d'une disponibilité rares. Mais Alain a représenté aussi dans cette enceinte l'expression même de la beauté du verbe, de la beauté flamboyante qui lui a valu, en tout cas de ma part, une admiration sans bornes. Il a affiché aussi une originalité vestimentaire qui illustrait nos débats et il a montré en toute occasion un panache extraordinaire.

Pour notre Conseil municipal, pour le groupe des Verts, il s'agit d'une perte énorme et je vous adresse, Mesdames et Messieurs du groupe écologiste, au nom de toutes et tous, nos condoléances émues. Ce choix de disparaître est surtout, évidemment, une épreuve terrible pour sa famille, pour son épouse et ses trois enfants, auxquels je tiens, en notre nom à toutes et à tous, Mesdames et Messieurs, à témoigner notre sympathie et notre soutien en ces moments d'immense douleur. Que cette famille aujourd'hui frappée par le malheur accepte ici tout modestement l'expression de nos condoléances les plus émues. Et croyez bien qu'en ce jour je suis navré de devoir vous faire cette communication.

Je cède maintenant la parole au groupe des Verts s'il souhaite dire quelques mots.

M. Roberto Brogini (Ve). Merci, Monsieur le président. Une rose se trouve sur le bureau d'Alain Marquet... Il a décidé de nous quitter, vous l'avez dit, dans la nuit de dimanche à lundi. Cette nouvelle est trop fraîche pour que nous nous lancions dans l'hommage que notre collègue mérite. Cet homme, pugnace toujours, sérieux dans son travail, attachant et drôle tout à la fois, aura marqué cet hémicycle et les commissions dans lesquelles il a siégé ou celles qu'il a présidées, commission du logement, commission des pétitions, commission des travaux, qu'il présidait encore avec brio la semaine dernière. La force de son engagement chez les Verts est un exemple pour les écologistes que nous sommes. Sa détermination à défendre l'environnement et, paradoxalement, la qualité de la vie qu'il vient de quitter nous laisse l'image lumineuse d'un homme de conviction.

Si l'homme politique, quel qu'il soit, se remplace, ce n'est pas le cas du mari, ce n'est pas le cas du père. A sa femme, Anne-Marie, à ses enfants, Fanny, Clément et Alexis, vont nos pensées. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, des très nombreux témoignages que vous nous avez adressés depuis le début de cette séance.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, il y a évidemment toujours deux êtres dans un être humain,

même beaucoup plus peut-être. Nous avons beaucoup parlé de l'homme militant, engagé, et j'aimerais en dire encore quelques mots.

Alain était un de ceux qui ont la capacité de dire non. Vous savez que nous, les écologistes, nous voulons un monde meilleur. Je ne suis pas en train de dire que les autres ne le veulent pas également, mais les écologistes ont une sorte de vision qu'ils espèrent mettre en route, voir assimilée, intégrée par l'ensemble des gens pour que nous puissions vivre mieux. Après le débat politique, on négocie, on fait des compromis tout à fait souhaitables, et c'est normal, mais dans ces moments où vous risquez, malgré vos convictions, de perdre de vue l'objectif – lequel n'est pas une ligne droite, tout le monde le sait – des personnes vous servent de repères et viennent vous dire: «Attention, là on est en train de sortir, de déraiper...» Alain en faisait partie et, lors de nos réunions au sein des Verts, il disait systématiquement: «On peut aller jusque-là, mais maintenant, on s'arrête, ça ne se discute plus!» Il faut peut-être des gens qui osent aller parfois plus loin et d'autres qui disent à un moment donné: «Stop!»

Alain n'exprimait pas une résistance négative, bien au contraire! S'il était un homme de convictions, il était aussi capable de douter. Et j'arrive là au deuxième Alain Marquet. Il signait ses courriels par ces mots: *le Bourguignon doutant*. Oui, il était un homme de convictions, mais pas de certitudes étroites! Vous savez bien que nous sommes des êtres humains et qu'il nous est difficile, au fil des ans, de réconcilier nos différentes personnes à l'intérieur de nous-mêmes. Vous connaissez la part de souffrances d'être un être humain, la part d'angoisses que nous véhiculons, la difficulté d'accepter nos fragilités et nos limites.

Cet homme, qui paraissait, à juste titre, un peu de granit par moments, avait une grande souffrance qui affleurerait aussi, mais elle en faisait toute son humanité. Nous avions le sentiment qu'il était quelqu'un qui avait eu la capacité de se rencontrer lui-même et de rencontrer sa souffrance. Peut-être un peu trop, parce qu'un tel décalage entre notre vie – ce que nous vivons – et l'humanité que nous souhaiterions trouver chez chacun d'entre nous fait que, de temps en temps, des gens n'y arrivent plus. Je pense qu'Alain a trop souffert et qu'il n'a plus réussi, à partir d'un certain moment, à vivre avec cette souffrance. Il a décidé alors de partir. Mais vous pouvez imaginer ce qu'un homme de cette qualité nous a apporté durant toutes ces années. Je l'en remercie et j'espère qu'il a trouvé l'apaisement.

Le président. Merci, Monsieur Mugny. Je prie l'assemblée et le public à la tribune de se lever pour observer une minute de silence.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

Le président. Mesdames et Messieurs, l'émotion est forte et le bureau a décidé de suspendre nos travaux jusqu'à 20 h 30. Nous invitons les élus qui sont à la tribune du public à nous rejoindre à la buvette, pour celles et ceux qui le souhaitent, et nous arrêtons là. Je vous remercie.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 17 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5034
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5034
3. Questions orales	5035
4. Communications du bureau du Conseil municipal (suite)	5045
5. Propositions des conseillers municipaux	5048
6. Interpellations	5048
7. Questions écrites	5048

La mémorialiste:
Marguerite Conus